Ville de Parthenay

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : **Vendredi 21 février 2025**

Service communication
Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne de peinture routière pour les zones bleues : favoriser l'accès au centre-ville

La municipalité a engagé une réflexion sur ses stationnements zones bleues. Une campagne de peinture routière est lancée à partir du lundi 24 février pour refaire tous les marquages. Objectif : favoriser l'accessibilité des commerces de centre-ville et des différents services (crèche, école, administration…) et rendre ces zones plus visibles.

La ville de Parthenay dispose depuis plusieurs années de 190 places de stationnement en zone bleue.

Ces emplacements permettent d'éviter le stationnement de voiture dites « ventouses » qui, restant toute une journée à la même place, pénalisent la clientèle du centre-ville.

Ces zones sont signalisées au sol par un marquage bleu ainsi que par des panneaux spécifiques.

Encourager l'accès au centre-ville

Aujourd'hui, ces zones bleues sont peu identifiables, les marquages étant pour la plupart effacés.

Depuis quelques mois, la municipalité a engagé une réflexion sur ses stationnements zones bleues pour les faire évoluer.

Objectif : favoriser davantage l'accessibilité des commerces de centre-ville et des différents services (crèche, école, administration…).

Les zones bleues repeintes

Du 24 février au 7 mars, la Ville de Parthenay va mener une campagne de peinture routière pour refaire les marquages au sol.

A cette occasion, de nouveaux panneaux de signalisation vont également être installés pour indiquer les zones bleues.

Evolution des horaires et mise à disposition de disques bleus

Auparavant d'1h30, le temps de stationnement autorisé sera désormais de 1 heure maximum.

Les nouveaux disques bleus seront mis à disposition gratuitement des automobilistes dans les prochaines semaines, à l'accueil de l'hôtel de ville.

Les places de stationnement concernées

Pour mener à bien la campagne de peinture, le stationnement sera temporairement interdit sur plusieurs de ces zones :

Stationnement interdit :

- **Place des Bancs** du 24 au 28 février, sur l'ensemble de la place
- **Rue Jean-Jaurès, de la rue Louis-Aguillon jusqu'à la rue Gaston-Niquet** du 24 au 28 février
- **Rue Louis-Aguillon, les deux places à l'angle de la Rue Ganne** du 24 au 28 février
- **Rue Béranger**, du n°1 au n°5, du 28 février au 7 mars
- Autour de l'église Saint-Laurent
    - **Place Saint-Laurent, du n°4 jusqu'à la rue Louis-Aguillon** du 24 au 28 février
    - **Rue Jean-Macé, de la place Saint-Laurent jusqu'à la rue de la Poste** du 24 février au 7 mars
    - **Rue de la Poste, de la rue Jean-Macé** jusqu'au n°24 du 24 février au 7 mars
    - **Rue Saint-Vincent-de-Paul, de la rue Louis-Aguillon jusqu'à la rue de la Poste** du 27 février au 7 mars
    - **Rue de la Poste, de la rue Saint-Vincent-de-Paul, jusqu'à la rue Jean-Macé** du 27 février au 7 mars
    - **Rue de la Poste, de la Rue Bara jusqu'à la Rue Jean-Jaurès** du 27 février au 7 mars
- **Avenue du 114e Régiment d'Infanterie**, du n°5 au n°19 du 27 février au 7 mars
- **Place Donjon, de l'avenue du 114e Régiment d'Infanterie jusqu'au boulevard de la Meilleraye** du 3 au 7 mars.
- **Rue du Marchioux**, du n°1 au n°3 du 27 février au 7 mars
- **Rue Michelet, de la rue du Bourg-Belais jusqu'à la rue Pasteur** côté pair du 26 février au 7 mars
- **Rue du Bourg-Belais, les 4 places devant la MAAF** du 28 février jusqu'au 7 mars
- **Avenue du Général de Gaulle, au n°2, sur deux places, et du n°9 au n°13** du 28 février au 7 mars
- **Avenue Wilson, au n°17 à la zone du convoyeur, et du n°82 à la D949**, du 3 au 7 mars
- **Boulevard Georges-Clemenceau, du n°40 à D949BIS** du 26 février au 7 mars

Circulation interdite :

- Rue Jean-Jaurès, de la rue Louis-Aguillon jusqu'à la rue Gaston-Niquet du 24 au 28 février.